



Roissy en France, le 04 août 2022

Madame, Monsieur,
Chers Docteurs,

En juillet 2021, des centaines de pilotes, hôtesses et stewards de l'aviation civile commerciale se rassemblaient en France au sein du collectif « Les Navigants Libres » pour contester les mesures dites du passe sanitaire qui créaient « de fait » une obligation vaccinale contre la Covid 19 pour leur profession.

Dans son bulletin SIB N° 2021-06 du 25 Mars 2021, l'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) « recommandait vivement » la vaccination massive et quasi-simultanée de tout le personnel navigant en Europe bien qu'elle qualifiait en même temps le produit de « nouveau » et qu'elle admettait n'avoir aucun recul quant au risque aéro-médical associé à ces injections.

Or, depuis le lancement de cette campagne de vaccination, notre collectif constate un nombre anormalement élevé de pathologies, en tout point similaires aux effets secondaires des vaccins Covid 19 recensés par la pharmacovigilance, qui affectent un nombre significatif de navigants vaccinés alors qu'ils étaient jusqu'alors en bonne santé. Nombre d'entre eux, nous en ont informé sous la forme de témoignages personnels dont vous voudrez bien trouver en pièce jointe un extrait.

Aussi, est-il probable que vous ayez également remarqué, notamment dans le cadre de vos consultations, une augmentation récente et anormalement élevée de ces pathologies (AVC, thromboses, troubles du rythme cardiaque, myocardites, acouphènes, troubles du cycle menstruel, ...) affectant des patients sans antécédent et facteur de risque particulier.

Sans présager de leur causalité, il convient d'analyser sérieusement ce phénomène, notamment pour notre population sujette au risque aéro-médical. C'est pourquoi, **nous avons décidé d'interpeller formellement l'AESA et la DGAC sur ce sujet, sous la forme d'un courrier de mise en demeure, en date du 22 juillet 2022.**

Vous êtes l'un des 538 médecins en métropole et dans les territoires d'outre-mer à délivrer et à renouveler chaque année nos licences médicales Classe 1 ou Classe 2. En tant que médecin examinateur agréé par la DGAC, vous êtes sur le terrain, au contact de la réalité et représentez le tout dernier rempart en matière de sécurité s'agissant du risque aéro-médical.

Dans ce contexte, il nous semble de notre responsabilité de vous informer individuellement de notre constat et de notre démarche auprès de nos autorités de tutelle. Certaines pathologies dont souffrent actuellement certains pilotes et personnel de cabine depuis leur vaccination contre la Covid 19, peuvent, si elles se manifestent en vol, porter atteinte à la Sécurité Aérienne. Or, nous n'avons aucune certitude que les vaccins actuellement utilisés contre la Covid 19 ne puissent pas en être la cause.

Médecins ou pilotes, une des règles d'or commune à nos deux professions scientifiques est justement de ne pas avoir de certitudes, de savoir douter de ses propres décisions et les remettre en question par une réévaluation continue de la balance bénéfices-risques. La Sécurité des vols, fondée sur ce principe, exige une écoute proactive et permanente de tous les signaux faibles afin d'actualiser la matrice des risques et prendre en conséquence les actions d'atténuation appropriées. Tel est le sens de notre démarche.

Si vous le souhaitez, nous vous invitons à prendre contact avec nous, afin d'approfondir ensemble cette grave question dont nous craignons, si elle n'est pas suffisamment considérée par les autorités, qu'elle puisse conduire un jour à un accident aérien.

Vous pouvez nous écrire à navigantslibres@gmail.com ou contacter notre avocat, Maître Diane Protat dont voici les coordonnées :

- Adresse : 90, boulevard Flandrin 75116 PARIS
- Téléphone : 01 47 04 23 66
- Courriel : diane.protat@protat-avocats.com

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Docteurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

“Les Navigants Libres”

Pièces Jointes :

- Mise en demeure du 22 juillet 2022, adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile
- Extrait de témoignages de personnel navigant recueillis par le collectif « Les Navigants Libres »